



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados



Séminaire présenté par l'UIA avec la collaboration du Barreau de Port-au-Prince  
et de la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH)

Dans le cadre des Festivités de la Saint-Yves (du 16 au 20 mai)

# Répression des crimes transnationaux

## PORT-AU-PRINCE HAÏTI

Vendredi 17 et samedi 18 mai 2019

*Avec un cocktail de bienvenue le jeudi 16 mai*

#UIAHaïti



[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

## Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique.

Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays.

Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Défendre  
L'ÉTAT DE  
DROIT

Développer  
VOTRE  
RÉSEAU

Renforcer  
VOS  
CONNAISSANCES

**Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !**

**En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.**

## COMITÉ ORGANISATEUR

### Stanley GASTON

*Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince et Président de la Fédération des barreaux d'Haïti Munitio Cabinet d'Avocats*

Port-au-Prince, Haïti

T +509 36 88 51 19

gastonstanley@yahoo.com

### Delphine JAAFAR

*Directrice Adjointe des Séminaires de l'UIA Vatier*

Paris, France

T +33 1 53 43 15 55

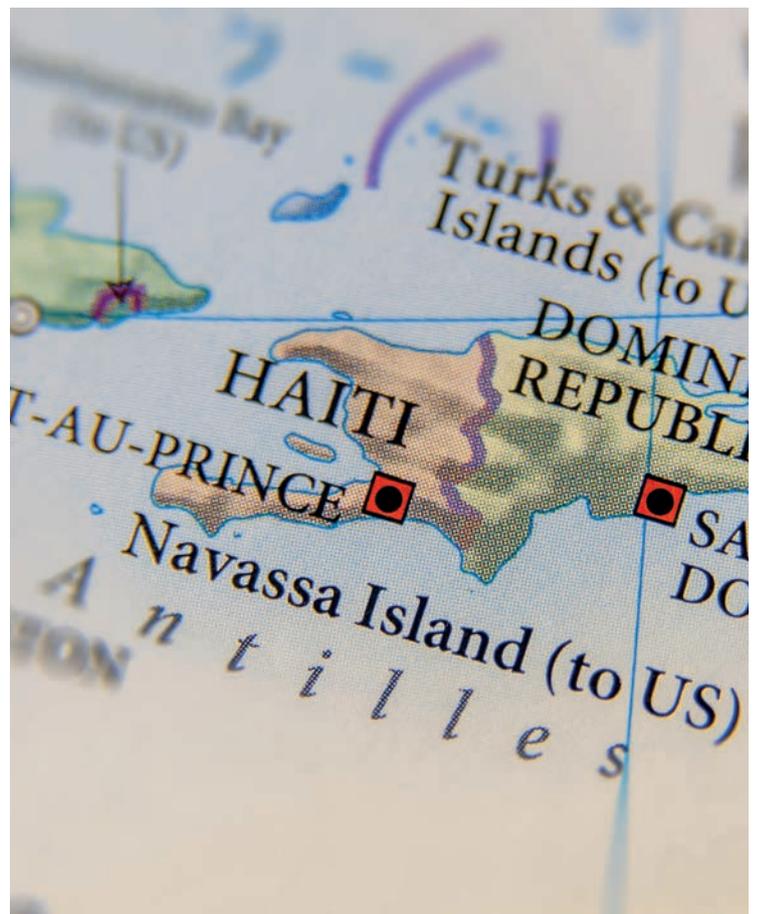
d.jaafar@vatier.com

## Introduction

Haïti accueille le **premier séminaire de l'UIA dans les Caraïbes**, les 17 et 18 mai 2019 à l'occasion de la **commémoration de la Saint-Yves**, fête des juristes. L'objectif de ce séminaire, dans un contexte de mobilisation **contre les crimes transnationaux**, vise à vulgariser les instruments légaux et à fournir des outils pour la prévention, la détection et la répression de la drogue, de la contrefaçon, de la traite des personnes et des migrants, du trafic d'organes, de la cybercriminalité, du commerce de déchets dangereux, de l'évasion fiscale, du détournement de fonds, de la corruption et du financement du terrorisme.

Ces crimes transnationaux, facilités par la circulation des personnes et des biens, s'attaquent aux **fondements de l'État de droit, de la démocratie, aux valeurs éthiques de la société**, affectent les ressources financières de l'État et les politiques sociales et perturbent la concurrence économique. Par les dysfonctionnements qu'ils entraînent, ils entravent la moralisation de la vie publique et de la société, ainsi que et le développement économique et social.

Dans cette perspective, le séminaire vise à **développer des capacités et à aider les juristes et les autres professionnels dans l'exercice de leurs professions et de leurs fonctions.**



## INTERVENANTS AU SÉMINAIRE

- **M. le Bâtonnier Issouf BAADHIO**, *Président de l'UIA, Ordre des avocats du Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso*
- **M. le Bâtonnier Stanley GASTON**, *Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince et Président de la Fédération des barreaux d'Haïti, Munitio Cabinet d'Avocats, Port-au-Prince, Haïti*
- **M. le Bâtonnier Coco KAYUDI MISAMU**, *Bâtonnier du Barreau de Kinshasa Matete, Kinshasa, République Démocratique du Congo*
- **Jean-Pierre BUYLE**, *Président de l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone de Belgique, Bruxelles, Belgique*
- **Brahim EBETY**, *Étude Brahim Ebety, Nouakchott, Mauritanie*
- **Mohamed Lotfi EL AJERI**, *El Ajeri Lawyers, Avocat au Barreau de Tunis, Tunisie*
- **Christiane FERAL-SCHUHL**, *Présidente du Conseil National des Barreaux, Cabinet Feral-Schul-Sainte Marie, Paris, France*
- **Renan HÉDOUVILLE**, *Protecteur du Citoyen, Avocat au Barreau de Port-au-Prince, Haïti*
- **Laënc HURBON**, *Docteur en sociologie et chercheur au CNRS, Port-au-Prince, Haïti*
- **Delphine JAAFAR**, *Directrice Adjointe des Séminaires de l'UIA, Vatièr, Paris, France*
- **Essiamé KOKO DZOKA**, *Avocat au Barreau du Togo, Cabinet M<sup>e</sup> Dzoka E. Koko, Lomé, Togo*
- **Mamadou KONATÉ**, *Ancien Ministre de la Justice du Mali, Bamako, Mali*
- **Christian LEROY**, *Trésorier du Conseil National des Barreaux, Cabinet Christian Leroy, Lyon, France*
- **Étienne LESAGE**, *Conseil National des Barreaux, Lesage Avocats, Paris, France*
- **Edwin PARAISON**, *Ancien Ministre des haïtiens vivant à l'étranger, Port-au-Prince, Haïti*
- **Patrick PELISSIER**, *Docteur en droit de l'homme, Avocat au Barreau de Port-au-Prince, Haïti*
- **Léon SAINT-LOUIS**, *Avocat au Barreau de Port-au-Prince et professeur d'universités, Port-au-Prince, Haïti*
- **Elie THELOT**, *Docteur en sociologie, Président du Comité national sur la traite, Port-au-Prince, Haïti*

## Jeudi 16 mai

## 15:00 – 19:30 Inscription des participants

Hôtel Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa  
Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins, Haïti

## 20:00 Cocktail de bienvenue

Hôtel Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa  
Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins, Haïti

## Vendredi 17 mai

## 08:00 – 09:00 Inscription des participants

Hôtel Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa  
Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins, Haïti

## 09:00 – 10:00 Cérémonie d'ouverture

## 10:00 – 10:30 Pause Café

10:30 – 11:30 **Thème 1 : Traite des personnes, des migrants et esclavage moderne**

- Concepts, généralités et cadre légal
- Situation des migrants haïtiens en République dominicaine et en Amérique latine
- Cas des « restavek » en Haïti (Esclavage moderne)
- Témoignage sur l'esclavage en Mauritanie

11:30 – 12:30 **Thème 2 : Trafic d'organes**

## 12:30 – 14:00 Déjeuner

14:00 – 14:45 **Thème 3 : Trafic de médicaments et contrebande internationale**14:45 – 15:30 **Thème 4 : Commerce des déchets dangereux**18:30 **Finale du Concours de plaidoirie du Barreau de Port-au-Prince**

Hôtel Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa  
Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins  
Haïti

## Samedi 18 mai

**08:45 – 09:00** Inscription des participants

Hôtel Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa  
Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins, Haïti

**09:00 – 10:00** *Thème 5 : Blanchiment des capitaux et financement du terrorisme*

- Détection
- Activités offshore
- Crypto monnaie
- Préservation du secret professionnel
- Blanchiment des capitaux entre prévention et répression, l'exemple du Mali

**10:00 – 11:00** *Thème 6 : Prévention et répression de la corruption*

**11:00 – 11:30** Pause Café

**11:30 – 12:15** *Thème 7 : Trafic illicite de stupéfiants*

**12:15 – 13:00** *Thème 8 : Évasion fiscale et fraude fiscale*

**13:00 – 14:30** Déjeuner

**14:30 – 15:15** *Thème 9 : Cybercriminalité*

**15:15 – 16:00** Conclusions

**16:00 – 16:30** *Thème 10 : Répression des crimes internationaux et procès équitable*

**20:00** SOIRÉE DE GALA

Hôtel Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa  
Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins, Haïti

## Dimanche 19 mai

**09:00 – 10:30** Messe

Hôtel Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa  
Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins, Haïti

**13:00 – XX:XX** EXCURSION Visite du Musée de l'esclavage Ogier-Fombrun (Hôtel Moulin sur Mer)

*Situé dans l'enceinte d'une habitation sucrière du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Musée Ogier-Fombrun raconte l'histoire d'Haïti datant de la période précolombienne jusqu'à la période révolutionnaire, quand Haïti devint la Première République Noire du monde. Le musée se veut ainsi un lieu de mémoire en hommage à la lutte du peuple haïtien pour l'abolition de l'esclavage et pour son indépendance.*

Départ de l'hôtel Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa à 13:00

## Lundi 20 mai

**11:00 – 13:00** PROCÈS SIMULÉ  
(Barreau de Port-au-Prince et Barreau de Paris)

Centre de Convention de la BRH  
Rue de Quai, Port-au-Prince, Haïti



Les informations concernant tous nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet  
[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## LIEU DU SÉMINAIRE

### HÔTEL ROYAL DECAMERON INDIGO BEACH RESORT & SPA

Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins, Haïti

T +509 28 15 0111

Un service de transfert sera assuré entre l'aéroport de Port-au-Prince et l'hôtel du séminaire par le comité local. Merci de bien vouloir renseigner vos informations d'arrivée et de départ dans votre formulaire d'inscription.

## FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'informations, merci de contacter l'UIA.

## LANGUES

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée.

## FRAIS D'INSCRIPTION

|                         |  |
|-------------------------|--|
| INSCRIPTION STANDARD    | <input type="checkbox"/> 225 EUR / 250 USD |
| PARTICIPANT HAÏTIEN     | <input type="checkbox"/> 180 EUR / 200 USD |
| JEUNE AVOCAT (<35 ANS)* | <input type="checkbox"/> 135 EUR / 150 USD |

### Inclus dans les frais d'inscription :

- Participation à toutes les sessions
- Cocktail de bienvenue le 16 mai
- Les déjeuners les 17 et 18 mai
- Documentation du séminaire
- Les pauses-café les 17 et 18 mai

Le dîner de gala du samedi 18 mai et l'excursion du dimanche 19 mai sont optionnels et ne sont pas inclus dans les frais.

\*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Afin que votre nom apparaisse dans la liste des participants remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée **avant le 2 mai**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

## RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel à l'hôtel **Royal Decameron Indigo Beach Resort & Spa**. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

## HÔTEL

### HÔTEL ROYAL DECAMERON INDIGO BEACH RESORT & SPA

Km 78, RN # 1, Côte des Arcadins, Haïti

T + 509 28 15 0111

E [groupes.haiti@decameron.com](mailto:groupes.haiti@decameron.com)

[www.decameron.com](http://www.decameron.com)

## TARIFS

|   |         |
|---|---------|
| Chambre individuelle                                      | 124 USD |
| Chambre individuelle supérieure                           | 168 USD |
| Chambre double  | 202 USD |
| Chambre double supérieure                                 | 267 USD |
| <b>Pension complète « all inclusive », taxes incluses</b> |         |

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site: [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

Un service de transfert sera assuré entre l'aéroport de Port-au-Prince et l'hôtel du séminaire par le comité local. Merci de bien vouloir renseigner vos informations d'arrivée et de départ dans votre formulaire d'inscription.

# CONDITIONS D'ANNULATION ET GÉNÉRALES

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 17 avril 2019**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

## VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 17 avril 2019**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 €/60 \$ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 17 avril 2019**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 €/60 \$ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

**Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.**

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

## FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière

de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

## SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tél : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – [privacy@uianet.org](mailto:privacy@uianet.org)) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du séminaire, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne. Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

## Répression des crimes transnationaux

PORT-AU-PRINCE, HAÏTI

VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 MAI 2019

Inscrivez-vous en ligne : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

ou complétez et renvoyez ce formulaire, par email, fax, ou poste à :

**UIA (Union Internationale des Avocats)**

**20 rue Drouot, 75009 Paris, FRANCE**

**Tél : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ Email : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)**

Nom : .....

Prénom : .....

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI \_\_\_\_\_

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

Date de naissance : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

Demands spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) : .....

| Arrivée à Port-au-Prince                   | Départ de Port-au-Prince                   |
|--|--|
| Date d'arrivée : __ / __ / ____ (JJ/MM/AA) | Date de départ : __ / __ / ____ (JJ/MM/AA) |
| N° de vol : .....                          | N° de vol : .....                          |

### FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

INSCRIPTION STANDARD  225 EUR / 250 USD

PARTICIPANT HAÏTIEN  180 EUR / 200 USD

JEUNE AVOCAT (<35 ANS)\*  135 EUR / 150 USD

*\*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.*

## ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Cocktail de bienvenue – jeudi 16 mai
- Déjeuner – vendredi 17 mai
- Déjeuner – samedi 18 mai

## ACTIVITÉS OPTIONNELLES

(**non-inclus** dans les frais d'inscription)

- Dîner de gala – **samedi 18 mai**
    - Veuillez me réserver ..... place(s) pour le dîner 20 EUR / 25 USD x \_\_\_ / pers .....
  - Excursion – **dimanche 19 mai**
    - Veuillez me réserver ..... place(s) pour l'excursion 10 EUR / 15 USD x \_\_\_ / pers .....
- Total (C)** ..... EUR / USD

## TOTAL

**TOTAL (A)** – Frais d'inscription ..... EUR / USD

**TOTAL (C)** – Activités optionnelles ..... EUR / USD

**TOTAL (A + C)** ..... EUR / USD

## CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 6.

## MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire en EUR ou USD, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Haïti 2019**", à la banque et sur le compte :

**Société Générale – Paris Elysées Entreprise – 91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France**

**BIC / SWIFT N° : SOGEFRPP**

**IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

- Par carte bancaire :  Visa  Mastercard
- N° de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_ / \_\_\_ Cryptogramme : \_\_\_
- Titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de ..... € (EUR) ou \$ (USD)

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....